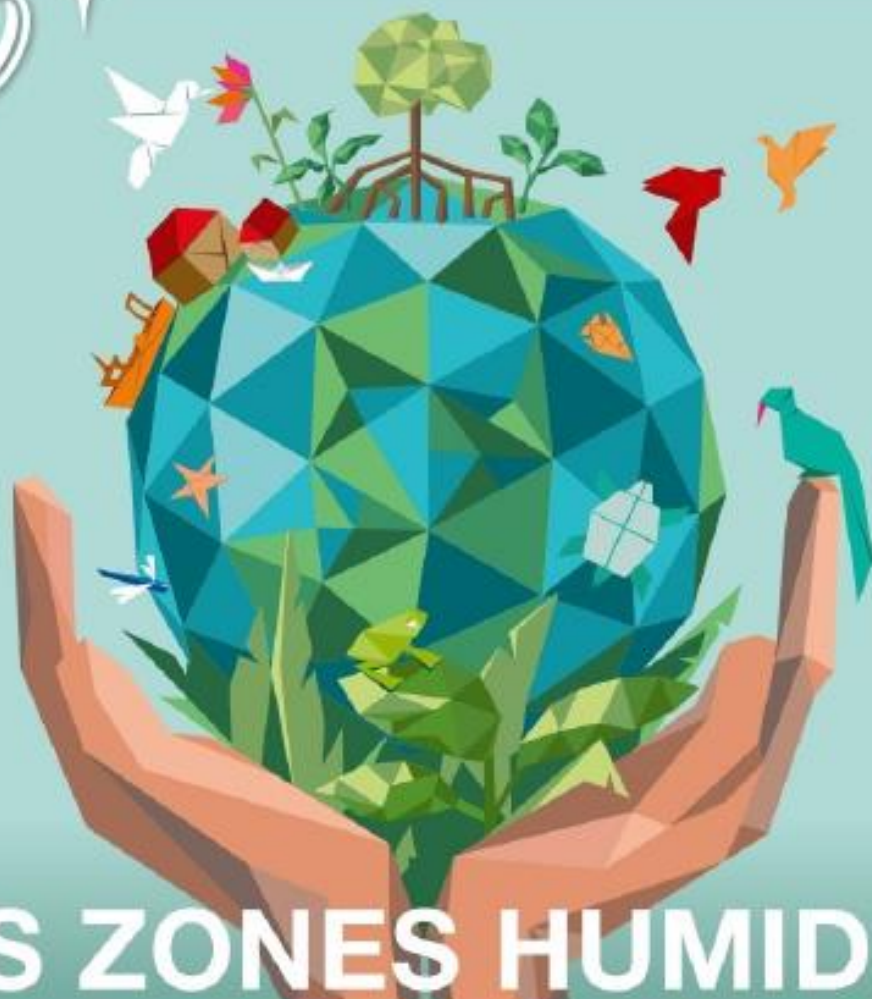


Dans le cadre de la Journée Mondiale des Zones Humides,
le CPIE Marennes Oléron organise un

CONCOURS PHOTOS



LES ZONES HUMIDES DE MARENNES OLÉRON

Du 2 au 16 février 2022 - Envoi de vos plus beaux clichés sur les zones
humides de Marennes-Oléron avant le 16 février à 22h à
animation@iodde.org

Ensemble des modalités ainsi que le règlement du concours sur :
<http://iodde.org/>



MARENNES-OLÉRON

CPIE Marennes Oléron
111 route du Douhet
17 840 La Brée-les-Bains
05 46 47 61 85

Journée mondiale
des zones humides

2 février



Règlement de participation au concours de photographies

Dans le cadre de la Journée Mondiale des Zones Humides, le CPIE Marennes-Oléron organise son premier concours de photographies. **Le thème retenu est « les Zones Humides de Marennes-Oléron ».** Ce concours photo vise à sensibiliser les habitants du territoire aux zones humides qui les entourent. Gratuit, il est ouvert à tous à partir de 12 ans du 2 au 16 février 2022.

Pays de marais, le territoire de Marennes-Oléron est composé en grande partie de zones humides. Milieux entre terre et eau, les zones humides présentent de multiples facettes et se caractérisent par une biodiversité exceptionnelle. Leurs différentes fonctions, nous rappellent leur importance : prévention, régulation et épuration des crues, stockage du carbone, etc. Menacé par certaines activités humaines et les changements globaux, ce patrimoine naturel fait l'objet d'une attention toute particulière. Leur préservation est donc vitale et représentent des enjeux environnementaux, sociaux et économiques importants.

Tout participant au concours de photographies organisé par le CPIE Marennes-Oléron, dans le cadre de la Journée Mondiale des Zones Humides, s'engage à lire, compléter et retourner signé ce règlement lors de la transmission de ses photos.

Article 1 : Modalités du concours photos

Le CPIE Marennes-Oléron organise, dans le cadre de la Journée Mondiale des Zones Humides, un concours de photographies gratuit et ouvert à tous, sur le thème « Zones humides de Marennes-Oléron ». Il entend sensibiliser le public à la biodiversité des zones humides.

Selon le code de l'environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année » (Art. L.211-1 du code de l'environnement).

Tous les participants du concours photos s'engagent à respecter les modalités suivantes.

Thème des photos : Zones humides de Marennes-Oléron

Chaque participant peut participer au concours en transmettant 3 clichés maximum.

Le concours accepte les clichés illustrant :

- Faune : Photographie d'une espèce animale vivant dans les zones humides de Marennes-Oléron,
- Flore : Photographie d'une espèce végétale vivant dans les zones humides de Marennes-Oléron,
- Paysages : Photographie d'un paysage de zones humides du territoire Marennes-Oléron,
- Macro : Photographie illustrant un petit (micro) élément de zones humides du territoire Marennes-Oléron,
- Noir et Blanc : Photographie en noir et blanc d'une zone humide de Marennes-Oléron.



Caractéristiques des photographies :

- Les fichiers numériques acceptés sont : jpeg et png.
- Le poids des fichiers devra être au minimum de 3 Mo.
- Les formats paysage, portrait et carré sont autorisés.

Le concours débute le 2 février 2022, date officielle de la Journée Mondiale des Zones humides. Les participants ont 15 jours pour réaliser leurs clichés et les transmettre avant le 16 février 2022, à 22h fin du concours. Tout envoi ultérieur ne sera pas pris en compte.

La sélection des photographies se réalisera le 18 février 2022. Le résultat du concours sera dévoilé le 26 février lors de l'animation proposée par le CPIE. Si l'une de vos photos est sélectionnée, l'équipe du CPIE vous contactera en amont.

Pour être validé, chaque photographie devra impérativement être accompagnée des mentions suivantes :

- Nom et prénom de l'auteur
- Coordonnées de l'auteur
- Localisation de la prise de vue (commune + lieu-dit)
- Date de prise de vue
- Un titre
- La signature de ce présent règlement ainsi que les mentions :
« J'autorise le CPIE Marennes-Oléron à reproduire ces photographies pour les besoins de valorisation des zones humides ».
« J'ai pris connaissance du règlement du concours et j'accepte les conditions de participation ».

Article 2. Conditions de participation au concours

La participation est libre et gratuite, ouverte à tous à partir de 12 ans. Chaque participant peut adresser 3 clichés respectant les modalités citées ci-dessus. La participation au concours s'effectue par envoi de fichiers numériques accompagnés des références de l'auteur et de sa photographie, suivant les conditions indiquées. En participant par un envoi, l'auteur déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions de participation publiées dans le présent règlement du concours. Il déclare être l'auteur des photographies.

Les membres du CPIE ne sont pas autorisés à participer.

Pour la participation des mineurs, il est demandé une autorisation signée du représentant légal, comprenant ses coordonnées de contact, à transmettre par mail en même temps que l'envoi des photographies.

Article 3 : Modalités d'envoi

Tout participant au concours doit envoyer ses photos avant le 16 février, 22h à l'adresse mail suivante : animation@iodde.org, ou en se rendant directement au sein des bureaux du CPIE avec une clé USB lors des horaires de présence de l'équipe salariée.



CPIE Marennnes Oléron
Association IODDE
111 route du Douhet
17 840 La Brée-les-Bains
05 46 47 61 95

Si le poids des photos est trop important, vous pouvez transmettre vos photos grâce à <https://wetransfer.com/> et envoyer le lien par mail à l'adresse indiquée ci-dessus.

Article 4. Publication des résultats

Lors de ce concours photo, les auteurs des trois meilleurs clichés recevront un prix. De plus, les meilleures photographies seront sélectionnées en vue d'une éventuelle exposition au nombre d'une dizaine de clichés. L'ensemble de ces photos seront présentées sur le site internet du CPIE ainsi que sa page Facebook.

Chaque participant est invité à la remise des prix le 26 février 2022.

Article 5 . Jury et critères de sélection.

Le jury est composé des membres du CPIE Marennnes-Oléron. Les membres de ce jury ne peuvent participer. Il se réunira le 18 février 2022.

Critères de sélection :

- Respects des modalités citées dans ce règlement
- Qualité esthétique et artistique
- Ethique et valorisation des zones humides

Article 6. Ethique

Les participants s'engagent à respecter les conditions d'accès des espaces naturels protégés ainsi que les propriétés privées. Ils doivent veiller à ne pas détériorer les milieux naturels ainsi que le dérangement des espèces pour les besoins de la participation au concours. Dans le cas de présences d'espèces sauvages, ils s'engagent à ne pas déranger, piétiner ou collecter tout élément de l'espèce ou de son habitat (toute photographie au nid ou au gîte est prohibée).

Dans le cas de présences humaines sur la photographie, l'auteur s'engage à disposer des autorisations de prises de vue des personnes présentes sur l'image. Le jury se réserve le droit d'écarter toute photographie possédant un caractère dégradant pour les personnes ou bien ne disposant pas des autorisations des personnes photographiées. Dans le cas de photographie en espace privé, l'auteur s'engage à disposer des autorisations des propriétaires des espaces concernés.

Article 7. Publication du concours

La proclamation des résultats implique l'autorisation, par les auteurs, de publier leurs œuvres sur les supports de communication du CPIE Marennnes-Oléron et dans les différents médias dans le cadre exclusif de valorisation des zones humides du territoire Marennnes-Oléron. Les auteurs s'engagent à autoriser la présentation et l'utilisation de leurs photographies par le CPIE Marennnes-Oléron pour la



valorisation des zones humides du territoire lors d'expositions ultérieures destinées à valoriser le concours.

Article 8. Règlement du concours

Ce présent règlement est disponible en téléchargement, sur le site internet suivant : <http://iodde.org/>
Et sur les réseaux sociaux : <https://www.facebook.com/cpiemarennesorlon>

Article 9. Loi informatique et libertés

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre du concours photo 2022. Dans tous les cas, il est rappelé que, conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, et du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005, les participants bénéficient auprès de l'organisateur du concours d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données les concernant, sur simple demande.

Les demandes devront être adressées à l'adresse suivante : animation@iodde.org

Articles 10. Dépôt des photographies

Dans le cadre de la promotion du concours, le CPIE peut être amené à diffuser les réalisations avec les mentions de droits d'auteurs des photographies.

L'association Ile d'Oléron Développement Durable et Environnement (IODDE), labellisé CPIE Marennes-Oléron, s'engage à indiquer le nom de l'auteur sous toutes photos utilisées dans l'ensemble des documents réalisés par l'association. Elle se réserve les droits d'utilisation des photos sur ses documents internes et externes.

Article 11. Organisation du concours

Le concours de photographie « Les Zones Humides de Marennes Oléron » est organisé par l'association Ile d'Oléron Développement Durable Environnement labellisée CPIE Marennes Oléron.

CPIE Marennes Oléron
Association IODDE
111 route du Douhet
17 840 La Brée-les-Bains

Contacts :

animation@iodde.org 05 46 47 61 85





MARENNES-OLÉRON

Journée mondiale
des zones humides

2 février



Informations de participation au concours photos

Coordonnées de l'auteur :

Nom :
Prénom :
Adresse postale :

Mail :
Téléphone :

Personne mineure

Personne majeure

Informations sur les clichés

Photo n°1

Titre :
Auteur :
Lieu :
Date de prise de vue :
Nom de l'espèce si identifiée :

Photo n°2

Titre :
Auteur :
Lieu :
Date de prise de vue :
Nom de l'espèce si identifiée :

Photo n°3

Titre :
Auteur :
Lieu :
Date de prise de vue :
Nom de l'espèce si identifiée :

« J'autorise le CPIE Marennes-Oléron à reproduire ces photographies pour les besoins de valorisation des zones humides du territoire ».

« J'ai pris connaissance du règlement du concours et j'accepte les conditions de participation ».

Date :

Signature :



MARENNES-OLÉRON

Règlement du concours de photographie organisé dans le cadre de la Journée
Mondiale des Zones Humides. Février 2022.

Journée mondiale
des zones humides

2 février



Pour les personnes mineures

Je soussigné(e),
représentant.e légal.e de..... autorise par la présente, à
participer au concours de photographies « Zones humides de Marennes-Oléron » organisé par le CPIE
Marennes-Oléron. J'autorise le CPIE à exploiter, diffuser ou reproduire les photographies récoltées lors
du concours photos organisé dans le cadre de la Journée Mondiale des Zones Humides de 2022. Ces
photos pourront être diffusées sur les réseaux sociaux, le site internet de l'association, lors d'expositions
ainsi que dans les documents du CPIE.

Le CPIE s'engage à mentionner le nom de l'auteur lors de l'utilisation de chaque photographie.

Date :

Signatures de la personne mineure et de son représentant.e légal.e :